



Dans l'unité refusons la répression des acteurs des mouvements sociaux !

**Mobilisons-nous pour les libertés syndicales, d'expression,
de réunion, de manifestation et d'association.**

Rassemblement le 11 juin à 10h00 devant les locaux du substitut du procureur.

Le 4 avril, à l'occasion d'un déplacement du Président de la République à Saint-Denis, les personnels de l'éducation en lutte avaient décidé de porter leurs revendications pour un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis directement auprès d'Emmanuel Macron. Une action pacifique et bon enfant animée par des enseignants, des parents d'élèves, des lycéens, des militants syndicaux. Malgré le calme de cette action des agents de **la BRAV-M ont trouvé le moyen de créer une tension et de réprimer le secrétaire départemental de la CGT 93, en le plaçant en garde à vue.** Cet épisode intervient dans un contexte d'aggravation de la répression contre de nombreux acteurs des mouvements sociaux et environnementaux. En Seine Saint Denis, comme ailleurs en France, les convocations dans les commissariats de militants syndicaux engagés pour la défense du bien commun se multiplient. On assiste avec effarement à des tentatives d'intimidation judiciaire d'acteurs de premier plan du débat public. La criminalisation du soutien à la paix en Palestine et Israël fait glisser notre démocratie sur les pentes de l'illibéralisme.

Nous faisons face à une spirale autoritaire sans précédent qui est d'autant plus dangereuse à une époque où l'offensive politique de l'extrême droite, aidée par des médias de masse d'un milliardaire réactionnaire, connaît une dynamique rarement atteinte et porte de lourd danger pour l'ensemble de la société.

Les présidences d'**Emmanuel Macron ont été marquées par de nombreuses lois restreignant les libertés publiques.** Des dispositions de l'Etat d'urgence sont entrées dans le droit commun. Ainsi la loi « pour une sécurité globale » contre laquelle la mobilisation a été massive, avec des manifestations auxquelles participaient jusqu'à 500 000 personnes en France. La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) avait alors alerté sur un texte qui « porte atteinte à de nombreux droits fondamentaux » ...

Cette boulimie législative, s'ajoute à d'autres mesures mises en place par décret, ou dans des textes de lois qui ne concernaient pas directement les libertés.

Parmi ses dispositions pour ne prendre que quelques exemples :

- * **la création d'une cellule de renseignement dédiée aux « atteintes au monde agricole »**
- * **le maintien de l'usage des LBD et de la technique de la nasse dans le nouveau schéma du maintien de l'ordre (décembre 2021)**
- * **la possibilité de fichier les opinions politiques et syndicales.**

Notre département remuant, revendicatif et qui a l'engagement pour l'égalité chevillé au corps, souhaite rappeler qu'il n'y a pas de conquêtes sociales sans libertés syndicales, et que chaque atteinte à nos libertés publiques fragilise la démocratie.

**Nous appelons à nous rassembler devant les locaux
du substitut du procureur,
le 11 juin à 10h00 rue des boucheries Saint-Denis,
jour de la convocation du secrétaire de l'UD CGT 93,
pour exiger l'abandon des poursuites et dire dans l'unité notre
attachement aux libertés syndicales, d'expression, de réunion, de
manifestation et d'association.
Refusons dans l'unité les atteintes à notre édifice démocratique !**